

**Procès-verbal
de la séance du mercredi 23 septembre 2020 à 20h00
à la salle communale de Burtigny**

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019
3. Comptes 2019 : Préavis n° 01/2020 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission de gestion
4. Rapport de gestion sur l'exercice 2019 : Préavis n° 02/2020 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission de gestion
5. Projet d'arrêté d'imposition 2021 : Préavis n° 03/2020 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission des finances
6. Règlement sur le Plan d'Affectation (RPA) « Village » :
Levée de l'opposition de M. Jaccard et adoption des modifications suite aux amendements :
Préavis n° 4/2020 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission de l'urbanisme
7. Réfection du Chemin des Oches : Demande d'un crédit extrabudgétaire : Préavis n° 5/2020
de la Municipalité
 - Rapport de la Commission des travaux
 - Rapport de la Commission des finances
8. Reconduction du DISREN : Préavis n° 6/2020 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
9. Postulat « Prévondavaux » de M. Michel Jeanrenaud
 - Rapport de la Commission ad hoc
10. Nominations (pour l'année 01.07.2020 - 30.06.2021)
 - a) Bureau : président(e), vice-président(e), scrutateurs, scrutateurs suppléants
 - b) Commission de gestion
 - c) Commission des finances
 - d) Commission des travaux
 - e) Commission d'urbanisme et règlement des constructions
11. Communications de la Municipalité
12. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à la Municipalité, aux conseillers, à Monsieur Javier Vences, boursier communal, ainsi qu'aux auditeurs.

Il confirme que la disposition de la salle correspond aux normes sanitaires COVID et a été approuvée par la préfecture.

Suite aux démissions de Mesdames Jacqueline Feignoux et Lilya Baïtan ainsi qu'à l'assermentation de Monsieur Alexandre Mury, le Conseil général compte 37 membres, dont 28 sont présents, 5 se sont excusés et 4 sont absents.

2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019

Le président relève une petite correction au point 6 : Il ne s'agit pas du PPA (plan partiel d'affectation), mais du RPA (règlement du plan d'affectation).

Le procès-verbal corrigé est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2019 : Préavis n° 01/2020 de la Municipalité

Le rapport de la Commission de gestion est lu par Monsieur Frank Früh. La commission, composée du rapporteur et de Messieurs Sylvain Hofer et Paul Sergy, remercie le nouveau boursier communal pour une présentation des comptes de qualité ; la commission a également pu consulter le rapport de révision de la fiduciaire Heller à Nyon.

La commission relève qu'à l'avenir, il lui serait utile de disposer, avant la séance avec la Municipalité, de l'intégralité du grand livre comptable de l'exercice. En outre, la commission regrette que les conseillers n'aient pas reçu une annexe comprenant les commentaires plus détaillés sur les principales variations observées dans les différentes rubriques de comptes, comme cela avait été le cas pour l'exercice 2018.

L'excédent de revenus avant amortissements et attributions aux réserves s'est élevé à CHF 449'509.-, soit un montant inférieur d'environ 25% à celui de 2018, mais cette somme a permis d'alimenter divers fonds de réserve. Au final, il a été possible de dégager un bénéfice de CHF 9'505.51 lors de l'exercice 2019. La commission se réjouit de ce résultat positif, qui est à interpréter de manière prudente, car fortement dépendant de la péréquation fiscale et de la facture sociale.

La commission a également examiné de manière approfondie la rubrique 32 des comptes consacrée aux forêts. Lors de l'entretien du 4 septembre 2020, la Municipalité a informé la commission que dès 2020, un contrat de gestion d'exploitation et de commercialisation serait établi avec l'entreprise soleuroise Forstlogistik qui collabore déjà depuis 2016 avec notre commune, alors que la démission donnée par la Municipalité à l'AGFORS en 2017 n'est devenue efficace qu'à la fin 2019.

En conclusion, la commission remercie la Municipalité pour sa gestion rigoureuse et son engagement pour gérer les affaires courantes de manière maîtrisée et conformément au budget. Elle prie le Conseil général d'accepter les comptes et le bilan 2019 tels que présentés et d'en

donner décharge à la Municipalité, au boursier, à la fiduciaire Heller et à la commission de gestion.

La discussion est ouverte, mais aucun conseiller ne demande la parole.

- **Votation** : Les comptes 2019 sont **acceptés** par 27 oui et 1 abstention.

4. Rapport de gestion sur l'exercice 2019 : Préavis n° 02/2020 de la Municipalité

Monsieur Sylvain Hofer lit le rapport de la Commission de gestion. La commission constate avec satisfaction l'engagement d'un nouvel employé communal ; il s'est avéré qu'il n'a pas été plus avantageux de confier ces tâches à des entreprises externes.

La commission regrette le manque de données chiffrées permettant de suivre l'évolution des travaux importants, des quantités d'ordures récoltées, des volumes de bois vendus, etc.

En conclusion, la Commission de gestion remercie la Municipalité pour l'établissement de ce rapport et prie le Conseil général d'adopter ce rapport de gestion tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2019.

La discussion est ouverte, mais aucun conseiller ne demande la parole.

- **Votation** : Le rapport de gestion 2019 est **accepté** à l'unanimité.

5. Projet d'arrêté d'imposition 2021 : Préavis n° 03/2020 de la Municipalité

Le rapport de la Commission des finances est lu par Monsieur Sylvain Hofer. La commission, composée du rapporteur et de Messieurs Jérôme Humbert et Philippe Cordey, relève la gestion rigoureuse des finances de la commune qui permet de maintenir le taux actuel d'imposition communal à 80% de l'impôt cantonal de base. Une baisse d'impôt n'est pas recommandée, le léger bénéfice des comptes 2019 étant lié à des entrées conjoncturelles et la crise sanitaire actuelle pouvant engendrer d'éventuelles répercussions financières.

En conclusion, la Commissions des finances recommande au Conseil général d'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté.

Ce rapport ne donne suite à aucune discussion.

- **Votation** : Le Conseil général **accepte** à l'unanimité l'arrêté d'imposition 2021 tel que présenté.

6. Règlement sur le Plan d'Affectation (RPA) « Village » : Préavis n° 4/2020 de la Municipalité Levée de l'opposition de M. Jaccard et adoption des modifications suite aux amendements

Monsieur Philippe Cordey lit le rapport de la Commission de l'urbanisme, composée du rapporteur ainsi que de Messieurs Jean-Paul Humbert et Daniel Hofer. La commission s'est réunie le 7 septembre en présence de Monsieur Gavillet, juriste, et de la syndique, afin de requérir les informations nécessaires à l'élaboration de son rapport.

En ce qui concerne la modification des articles 45 et 46 du règlement, la commission n'approuve pas l'argumentation de la DGIP-MS et précise que le règlement est suffisamment clair quant aux possibilités de transformation et de rénovation d'un immeuble et que les amendements requis ne portent nullement préjudice au caractère rural du village. En effet, l'amendement prévu à l'article 45 autorise la Municipalité à déroger exceptionnellement, et non systématiquement, quant à la hauteur, chaque situation était étudiée au cas par cas. Et l'amendement prévu à l'article 46 ne laisse envisager 8 appartements que si le volume ECA le permet. Au cas où ces deux amendements ne devaient pas être approuvés par la Canton, le RPA serait approuvé tel que soumis à l'enquête publique du 4 juin au 4 juillet 2019, soit conformément aux dispositions initialement prévues, sans les amendements.

En ce qui concerne l'opposition formulée par Monsieur Jaccard, la commission relève que le préavis municipal est clair et précis, et elle approuve le résumé des faits.

En conclusion, la Commission de l'urbanisme propose au Conseil général d'accepter le préavis municipal 04/2020 tel que présenté. Elle suggère, pour plus d'impartialité et de liberté d'expression, que le vote se fasse à bulletin secret.

Madame Monya Jaccard prend la parole pour préciser qu'elle s'est récusée en Municipalité sur ce sujet.

- **Votation** : suite à la proposition de la commission d'urbanisme, plus de 1/5 des membres présents demandent une votation à bulletins secrets : 21 conseillers **acceptent la levée de l'opposition de Monsieur Jaccard**, 4 y sont opposés, 3 manifestent leur abstention.
- **Votation** sur les amendements : Aucun conseiller ne demande une votation à bulletin secret, elle se fait donc à main levée : **Les modifications du RPA « Village » suite aux amendements aux articles 45 et 46 sont acceptées** à l'unanimité.

7. Réfection du Chemin des Oches : Demande d'un crédit extrabudgétaire : Préavis n° 5/2020 de la Municipalité

La syndique informe que la Municipalité a décidé de retirer ce préavis.

Monsieur Oswald Schnyder explique que la réfection du chemin des Oches était initialement prévue depuis la route des Matagasses jusqu'à la maison de Jérôme Humbert. Lors de la séance avec la Municipalité, la Commission des travaux a suggéré à la Municipalité de prolonger les travaux sur environ 20 mètres. La Municipalité a donc décidé de repousser les travaux au printemps prochain. Elle consultera Swisscom, Thermoréseau ainsi que les riverains qui aimeraient profiter que la route soit ouverte pour faire des travaux.

8. Recondution du DISREN : Préavis n° 6/2020 de la Municipalité

Madame Gaëlle Hauser lit le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet. La commission est composée de la rapporteuse ainsi que de Mesdames Muriel Rosselet et Maud Feignoux.

La Commission constate avec regret que l'intégration statutaire du DISREN n'a pas été acceptée en 2019 par l'intégralité des communes de la Région de Nyon. Il lui semble dès lors que la

reconduction proposée représente la meilleure alternative pour le développement de notre région.

En ce qui concerne l'impact financier pour la Commune de Burtigny, il resterait à un maximum d'un point d'impôt par année. Pour 2019, la Commune a dépensé CHF 6'558.47 pour les projets DISREN, dont environ CHF 1'000.- ont pu être déduits dans le cadre de la péréquation intercommunale. L'impact financier pour Burtigny reste supportable, et la solidarité régionale permettrait de mener à bien des investissements que la Commune ne pourrait réaliser seule.

En conclusion, la Commission recommande au Conseil général de bien vouloir répondre favorablement à la reconduction du DISREN pour la période 2020 à 2025.

Ce rapport ne suscite aucune discussion.

- **Votation** : Les conseillers **acceptent** avec 23 oui, 2 non et 3 abstentions de reconduire le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) tel que présenté dans le préavis municipal n° 06/2020, pour la période 2020 à 2025.

9. Postulat « Prévondavaux » de M. Michel Jeanrenaud

Monsieur Michel Jeanrenaud lit le rapport de la Commission ad hoc, composée du rapporteur, de Madame Anne Menetrey et de Monsieur Daniel Tüscher. Après avoir abordé les différents éléments logistiques, la commission a demandé à la Municipalité de contacter les communes concernées, à savoir Longirod/St-Oyens et Gimel. La commune de Gimel a transmis sa décision de ne pas donner suite à ce projet, qui nécessiterait d'importantes infrastructures et qui rendrait l'accès difficile pour les agriculteurs dans une période estivale bien chargée. Suite à cette réponse, la commission met donc fin à son travail.

10. Nominations (pour l'année 01.07.2020 - 30.06.2021)

a) Bureau

Tous mes membres sont prêts à continuer leur mandat et sont nommés à l'unanimité jusqu'à la fin de la législature.

Président : Monsieur Patrick Rosselet

Vice-président : Monsieur Michel Jeanrenaud

Scrutatrices : Mesdames Maud Feignoux et Nathalie Judas

Scrutatrices suppléantes : Mesdames Marianne Savary et Christelle Soulard

Tous repartent pour une année

b) Commission de gestion

Tous les membres se représentent et sont nommés à l'unanimité. Elle se compose de :

Messieurs Frank Früh, Sylvain Hofer et Paul Sergy ; suppléants : Messieurs Daniel Hofer et Daniel Tüscher

c) Commission des finances

Tous les membres se représentent et sont nommés à l'unanimité. Elle se compose de :

Messieurs Frank Früh, Sylvain Hofer et Jérôme Humbert ; suppléants : Messieurs Philippe Cordey et Maurice Humbert

d) Commission des travaux

Tous les membres se représentent et sont nommés à l'unanimité. Elle se compose de :
Messieurs Michel Jeanrenaud, Frank Früh et Daniel Tüscher ; suppléante : Madame Nathalie Judas

e) Commission d'urbanisme et règlement des constructions

Monsieur Jean-Paul Humbert demande d'être suppléant et que Madame Chantal Burnet devienne membre. Toute la commission est réélue à l'unanimité. Elle se compose de :
Messieurs Daniel Hofer et Philippe Cordey et Madame Chantal Burnet ; suppléant :
Monsieur Jean-Paul Humbert

11. Communications de la Municipalité

Madame Valérie Jeanrenaud, syndique, présente Madame Isabelle Despland, nouvelle greffe municipale, ainsi que Monsieur Javier Vences, nouveau boursier communal qui travaille pour la fiduciaire Heller à Nyon.

Elle informe que toute la Municipalité est partante pour une nouvelle législature.

Bâtiments : Monsieur Oswald Schnyder annonce qu'un courrier sera envoyé à tous les propriétaires de bâtiments pour rappeler les prescriptions à respecter lors de travaux.

Défibrillateur : Madame Monya Jaccard informe que les démarches concernant le défibrillateur ont été mises en suspens à cause du COVID-19, mais seront reprises prochainement.

Location de salles : Les prescriptions cantonales et communales doivent être suivies, certaines étant plus strictes au niveau communal.

Déchetterie : Monsieur Pierre Hauser informe qu'il a reçu plusieurs échos positifs quant à l'organisation actuelle. Des changements sont prévus avec la benne des déchets verts. Il constate que le tonnage des déchets encombrants a augmenté, alors que la rétribution pour les sacs blancs officiels a diminué de CHF 1'200.-.

Monsieur Jean-Paul Humbert précise que les agriculteurs paient une taxe annuelle pour leurs déchets encombrants.

Eaux : Monsieur Sébastien Cottier informe que notre source se porte bien. Le curetage des collecteurs d'eau sale qui a été fait en dessus de la maison de Jérôme Humbert a révélé que les conduites sont en assez bon état.

12. Divers et propositions individuelles

Monsieur Jean-Paul Humbert se renseigne sur l'avancement de l'étude sur le captage de la source. Monsieur Sébastien Cottier répond que l'étude est prometteuse, mais qu'elle n'est pas encore terminée.

En ce qui concerne la préoccupation de plusieurs personnes au sujet du taux de chlorothalonil dans notre eau potable, il est 10x inférieur à la norme fixée par la Confédération. Il n'y a donc pas de risque de devoir traiter notre eau ou trouver un autre approvisionnement.

Monsieur Paul Sergy est étonné que la conduite depuis le captage de la fontaine du Logis n'ait pas encore été réparée, malgré la météo favorable. Monsieur Sébastien Cottier explique qu'il était initialement prévu de ne pas réparer cette conduite et de rallier la fontaine au réseau, comme pratiqué pour la fontaine de la Matagasse. Mais suite à une discussion avec Monsieur Alain Feignoux, il s'avère que la conduite doit être remplacée plus haut, après le regard de la source. Le matériel a été commandé et la réparation sera faite dès que la météo le permettra.

Monsieur Sylvain Hofer demande à la commune d'informer tous les agriculteurs qui exploitent les champs concernés avant d'effectuer ces travaux.

Monsieur Paul Sergy est reconnaissant que la conduite de la fontaine du Logis soit réparée, car il s'agit d'une source qui n'a jamais manqué d'eau.

Monsieur Philippe Cordey demande si le réseau d'eau allait passer au numérique. La syndique répond que la loi ne l'exige pas et que le raccordement à Géoportail serait trop onéreux.

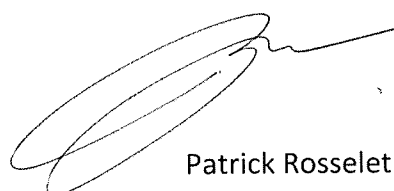
Monsieur Pierre Hauser ajoute que ce projet a été discuté dans le cadre des pompiers lors de la fusion de Gland Serine. Le SDIS de Gland est intéressé, et les communes qui le veulent peuvent y adhérer, mais dans le cadre des pompiers.

Madame Valérie Jeanrenaud informe que la commune d'Essertines a été contactée en vue d'un dédommagement, suite aux dégâts causés par les camions circulant sur la route forestière de notre Commune pendant la réfection du chemin menant à Essertines.

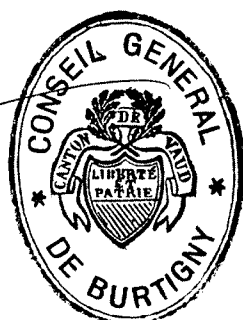
Prochaine séance du Conseil général : mercredi 16 décembre 2020.

Le président clôture la séance en remerciant chacun de sa participation.

Le président



Patrick Rosselet



La secrétaire



Eliane Hofer